



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK

Le lundi 12 novembre 2018

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que la
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick adoptera lors de la séance extraordinaire du

Lundi 17 décembre 2018 à 19 h au Pavillon Municipal situé au 1465, rue Principale

Sujet : budget municipal pour l'année 2019.

Le Conseil municipal adoptera également le règlement fixant le taux de taxation 2019.

Les discussions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2019 à savoir :

- 1) Présences
- 2) Convocation de la séance extraordinaire – mode de livraison
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Acceptation du budget année 2019
- 5) Adoption du Règlement numéro 2018-182: taux de taxation 2019 et les conditions de perception
- 6) Questions
- 7) Levée de la séance extraordinaire.

Donné à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 12 novembre 2018, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec.

Chantal Cantin, directrice générale et secrétaire-trésorière